

MACRON, REBSAMEN: FINISSONS-EN AVEC LEURS LOIS...

Si nous sommes à nouveau dans la rue et en grève ce jeudi 9 avril 2015, c'est pour nous attaquer à la loi Macron, passée en force à l'Assemblée et en passe d'être examinée au Sénat. Mais c'est aussi pour prévenir les nouvelles attaques antisociales, déjà au programme d'un gouvernement qui prend prétexte de la crise pour précariser le marché du travail et répondre aux exigences capricieuses d'un patronat arrogant et cynique.

La loi Macron n'est pas une fatalité

Certes, la loi Macron est passée à l'Assemblée et son examen au Sénat n'est qu'une formalité sans grandes conséquences. Mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras et passer à autre chose. En 2006, un puissant mouvement social avait réduit à néant le CPE, pourtant lui aussi passé en force à l'aide de l'article 49-3. Les institutions parlementaires - qui traduisent bien souvent en lois la destruction de nos droits - peuvent ne pas faire le poids face à des travailleurs qui grèvent et marchent ensemble par milliers.

Rappelons-le, la loi Macron est un condensé d'attaques contre nos droits qui n'augurent rien de bon pour notre condition de travailleurs: travail le dimanche et la nuit, application des dispositions du *Code civil* au contrat de travail (autrement dit: enterrer le *Code du travail*), sécurisation de la délinquance patronale (sanctions financières en lieu et place d'un recours au pénal pouvant aboutir à des peines de prison), casse des prud'hommes (possibilité d'envoyer les affaires directement chez un juge professionnel), etc... Des mesures qui viennent rejoindre celles de la loi dite de la sécurisation de l'emploi votée en 2013: mobilité forcée, baisse de salaire pendant deux ans sous prétexte de crise et modification de la notion de licenciement économique.

Après Macron, Rebsamen

On en cause moins dans les médias, mais l'ombre de la loi Rebsamen se dessine déjà à l'horizon. Marchant main dans la main avec celle de Macron, elle entend s'attaquer au dialogue social (élargir la délégation unique du personnel qui fusionne en une entité toutes les institutions représentatives, rogner sur les prérogatives du CHSCT - notamment sa possibilité d'aller en justice et de recourir à des experts privés -, etc...) et à la réglementation du temps de travail, en «*assouplissant*» davantage les conditions permettant à une entreprise de baisser les salaires tout en augmentant le temps de travail.

Notre combat n'a pas de limite

Si l'on peut saluer l'appel unitaire à la grève et à la manifestation lancé par la CGT, Solidaires et FO, on est en droit de regretter que celui-ci ne concerne qu'une journée. Il ne tient dès lors qu'à nous de faire en sorte qu'il soit reconduit, à la base, dans nos boîtes. Car nos intérêts de travailleurs ne seront pas satisfaits en une journée de balade sous le soleil printanier. Et si le gouvernement finit par reculer, ce ne sera jamais que pour mieux réattaquer plus tard. Toutes ces lois sont le produit logique et cohérent d'un système: celui de l'exploitation de l'homme par l'homme dans la folle course à la valorisation du capital. Et ce n'est qu'en s'attaquant frontalement à l'économie et à l'État que nos luttes porteront en elles de réels espoirs d'émancipation.

Groupe Salvador-Segui.
